

Un rendez-vous

L'assemblée générale du Gym club de Garchy se déroulera cet après-midi, à 17 h 30, à la salle polyvalente. À l'ordre du jour : résultats de la saison 2020-2021, bilan financier, prévisions pour la saison 2021-2022.

➔ NUANCES DE GRÈS, NOUVELLE EXPOSITION VISIBLE À COSNE ET À DONZY



CŒUR DE LOIRE. Exposition. À partir de samedi 3 juillet et jusqu'à samedi 4 septembre, les médiathèques de Cosne-sur-Loire et Donzy proposeront une nouvelle exposition de céramiques intitulée *Nuances de Grès*. Des œuvres de Saint-Amand-en-Puisaye, de l'association Formes et Couleurs, du couvent de Treigny et de La Borne seront présentées. Chacun des sites disposera de son panneau dédié, accompagné de plusieurs pièces représentatives. L'idée est de concilier une approche pédagogique sur le travail du grès issu du gisement de Myennes avec la présentation d'un échantillon représentatif et diversifié de la production de chacun des sites. L'objectif est de promouvoir la production artisanale et artistique issue du gisement qui traverse le territoire en donnant envie au public de se rendre sur place pour en découvrir plus. Le vernissage de cette exposition aura lieu vendredi 2 juillet, à 17 h 30, à la médiathèque de Cosne. ■

Val de Loire

COSNE-SUR-LOIRE ■ Le parquet neversois souhaite réduire la distance entre le lieu de l'infraction et le tribunal

Première audience délocalisée à Cosne

La première audience délocalisée du tribunal judiciaire de Nevers a eu lieu, lundi après-midi, à la gendarmerie de Cosne.

Mathilde Thomas
mathilde.thomas@centrefrance.com

Grande première. Pour la Nièvre. Et même pour la Région. La première audience délocalisée du tribunal judiciaire de Nevers a eu lieu, lundi après-midi, à la gendarmerie de Cosne-sur-Loire. Sept affaires, cinq compositions pénales (sanctions prononcées contre une personne qui a commis des infractions de faible gravité) et deux rappels à la loi (invitation à faire comprendre la portée de son acte à l'auteur des faits en l'avertissant des conséquences judiciaires possibles en cas de récidive) ont été jugées par Boualem Cheriet, un des délégués de la procureure de la République de Nevers.

Des audiences tous les deux mois

Alexa Carpentier, la procureure de la République neversoise, présente dans les locaux cosnois, lundi, a rappelé que cette initiative entre dans le cadre « de la justice de proximité qui doit réduire le délai de traitement des affaires s'inscrivent de la procédure d'alternatives aux poursuites. Elle est aussi destinée à réduire la distance entre le lieu de l'infraction et le tribunal ».

Jusqu'à présent, ces affaires (de moindre gravité), dans lesquelles



JUSTICE. Sébastien Baudoux, Axel Schneider, Alexa Carpentier et Boualem Cheriet, dans le bureau du délégué du procureur de la République à la gendarmerie de Cosne.

les la personne mise en cause accepte et reconnaît les faits, étaient jugées exclusivement à Nevers. La grève des avocats, la crise sanitaire ont fait allonger le délai de traitement de ces dossiers, le faisant passer de quatre à huit mois.

Afin de le raccourcir, naturellement ou presque, Sébastien Baudoux, commandant du groupement de gendarmerie de la Nièvre, Sébastien Bonconor, le commandant de la compagnie de gendarmerie de Cosne et de son second, Franck Poulain ont décidé de mettre à disposition un bureau de la gendarmerie au tribunal. En l'occurrence, à Cosne, celui appelé bureau de discrétion. Pièce où les gendar-

mes reçoivent habituellement les victimes qui ont des choses particulières à confesser. « C'est un endroit sécurisé », apprécie Alexa Carpentier. « Il y a une certaine solennité du lieu pour représenter la loi. Et s'il y a un souci, les gendarmes sont sur place pour intervenir. »

Et le capitaine Poulain d'enchaîner : « Il n'y aura pas de gendarmes présents dans le bureau. Ce bureau devient, pour quelques heures, le bureau du tribunal ». Tous les faits donnant lieu à des alternatives aux poursuites, par exemple des faits de violence, d'alcoolisme, de vol pourront être traités par le délégué du procureur de la Nièvre. Des personnes mises en cause « pour la première fois et ayant

fait amende honorable et voulant faire rentrer les choses dans l'ordre », précise la procureure de la République. Diverses peines pourront être prononcées : amende, stage non rémunéré, interdiction de paraître, de rentrer en relation avec la victime.

Ces audiences du délégué du procureur de la République se tiendront, pour commencer, tous les deux mois. La prochaine est programmée en septembre, à Cosne. « S'il y a un afflux important, on pourra passer à une fois par mois », précise le capitaine Poulain, qui voyait le lendemain, soit hier, à Clamecy, une autre brigade de sa compagnie, accueillir, elle aussi une audience délocalisée. Decize et Châ-

teau-Chinon devraient également en faire de même à la rentrée.

Pour ce faire, Alexa Carpentier, qui est entourée de deux vice-présidents et d'un substitut du procureur, a renforcé son équipe de délégués du procureur de la République (des personnes de la société civile qui collaborent occasionnellement avec la justice) au fil des dernières années, portant leur nombre à neuf. Avec comme objectif principal « d'indemniser plus rapidement les victimes et faire valoir leurs droits ».

Une démarche neversoise que le commandant du groupement de gendarmerie de la Nièvre a portée à la connaissance, il y a quinze jours, du garde des Sceaux et du ministre de l'Intérieur. « La Nièvre est en avance par rapport à d'autres départements sur le sujet », s'est-il réjoui. « Aucun de nos voisins ne fait ça. » ■

COLLABORATION

Échanges. Le parquet et les gendarmes cosnois travaillent en étroite collaboration (il arrive à la procureure de la République de se rendre à Cosne pour débloquent certains dossiers) et échangent régulièrement. Alexa Carpentier et un de ses vice-présidents, Axel Schneider, ont rencontré les officiers de gendarmerie cosnois, à la salle des fêtes de Cours, lundi après-midi, pour échanger sur la politique pénale de proximité. ■

PRÉVENTION ■ Il est notamment basé sur la prévention des conduites addictives

Un projet expérimental est mené à la Mission locale

Le projet porté par Tab'agir et co-construit avec l'association Addictions France 58 est lancé en partenariat avec la Mission locale Bourgogne Nivernaise.

« Check ta santé » est un projet pour les jeunes inscrits au dispositif garantie jeunes de la Mission locale. Il comprend neuf séances d'une heure et demie à raison d'une séance mensuelle.

Ce projet est basé sur la prévention des conduites addictives et le renforcement des compétences psychosociales. Chloé



CHECK TA SANTÉ. Les participants à cette journée au jeu de la tour de Frobél avec Chloé Rondeau au premier plan.

Rondeau, chargée de mission de projets prévention 58 de l'association Tab'agir, et Isabelle Dommanget, animatrice prévention de l'association Addictions France, sont intervenues auprès des jeunes cosnois.

Il s'agissait de la neuvième et dernière séance, et le bilan de ces journées a été réalisé. Les objectifs étaient de prévenir les conduites addictives par le renforcement et le développement des compétences psychosociales, développer les habiletés de communication, d'affirmation et

de conciliation notamment grâce au jeu de la tour Frobél, exercice qui consiste avec plusieurs participants à soulever des quilles en bois pour les empiler, simplement avec une ficelle reliée à un crochet, favoriser la confiance en soi, l'expression de soi et le respect des autres et enfin décrypter les attitudes positives et négatives à l'égard des produits, les influences du groupe, les croyances sur les produits et leurs effets. Ce projet totalement gratuit a été financé par l'ARS. ■